



## MAIRIE DE L' HONOR DE COS

Place du 19 mars 1962  
82130 – L'HONOR DE COS

Téléphone : 05 63 31 35 06  
Télécopie : 05 63 31 83 09  
Mail : [mairie@lhonordecos.fr](mailto:mairie@lhonordecos.fr)  
Site internet : <http://www.lhonordecos.fr>

République Française  
Département de Tarn-et-Garonne

### Arrêté n° 0103202101EP

#### **Arrêté prescrivant l'enquête publique conjointe relative au transfert dans la voirie communale de la voirie privée du Lotissement du château de Loubéjac et à l'approbation du plan d'alignement de cette nouvelle voie communale**

#### **Le maire de la Commune de L'HONOR DE COS**

Vu le Code général des collectivités territoriales.  
Vu les articles L318-3 et R318-3 du Code de l'Urbanisme.  
Vu l'article R141-7 du Code de la voirie routière.  
Vu les articles L112-1 à 112-8 du Code la voirie routière.  
Vu l'article L126-1 du Code de l'urbanisme.  
Vu les articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie routière.  
Vu la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 du Ministère de l'Intérieur relative au tableau de classement unique des voies communales.  
Vu la délibération du Conseil municipal de L'Honor de cos en date du 10/02/2021  
Vu le plan de division et d'incorporation à la voirie établi par le cabinet SOGEXFO.

#### **ARRETE**

**Article 1** : Il sera procédé aux enquêtes publiques exposées en titre du présent arrêté, destinées à organiser la voirie publique du lotissement dit du « Château de Loubéjac », pour une durée de 15 jours consécutifs à compter du Lundi 29 mars 2021 à 10 heures jusqu'au Mardi 13 Avril à 12 h00

**Article 2** : Monsieur Bernard POULIGNY, inscrit sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de Commissaire enquêteur, domicilié 25, Rue Jules Guesde -82000 MONTAUBAN, est désigné pour conduire des enquêtes publiques ;

**Article 3** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, seront déposées à la Mairie de L'HONOR DE COS ,35 chemin du Four 82130 L'HONOR DE COS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également disponible sous forme dématérialisée sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.lhonordecos.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur Bernard POULIGNY, Commissaire enquêteur, à la Mairie de L'HONOR DE COS.

Les observations pourront également être déposées pendant la durée de l'enquête, par courrier électronique envoyé à [mairie@lhonordecos.fr](mailto:mairie@lhonordecos.fr), en spécifiant « à l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur »

Elles seront imprimées et insérées dans le registre papier de référence.

**Article 4** : Monsieur le Commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie le :

- **Mardi 13/04/2021 : de 10 h à 12 h**

**Article 5** : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de L'HONOR DE COS, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

**Article 6** : Le rapport du Commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie de L'HONOR DE COS.

**Article 7** :

Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et sera rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête, dans un journal local diffusé dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur tous les panneaux d'annonces municipales.

Ces mesures publicitaires seront justifiées par un certificat du Maire.

Un exemplaire des journaux dans lesquels aura été publié l'avis d'enquête sera annexé au dossier d'enquête.

**Article 8** : Il sera procédé à la notification de cette enquête aux propriétaires concernés ou à leurs représentants.

**Article 9** :

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à L'HONOR DE COS le 1<sup>er</sup> Mars 2021  
Michel LAMOLINAIRIE

